

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Protéger
Communiquer
Sécuriser

Combleux

Document à
conserver

SOMMAIRE



Edi	P.02
Risques Inondations	P.03
<i>La Loire, le Canal et la Bionne</i>	
Risques Mouvements de terrain	P.04
<i>Effondrement de cavité souterraine</i>	
<i>Retrait-gonflement des argiles</i>	
Risques Climatiques	P.05
<i>Canicule</i>	
<i>Grand Froid</i>	
<i>Pollution atmosphérique</i>	
Risques Technologiques	P.06
<i>Nucléaires</i>	
<i>Transports de Matières Dangereuses (TMD)</i>	
Risques Attentat	P.07
Anticiper la crise chez soi : PFMS	P.08
Système d'Alerte : Gédicom	P.08
Les numéros utiles	P.08

Édito

Aborder la question des "Risques" est devenu, aujourd'hui, délicat tant notre société a tendance à les minimiser afin de répondre au besoin de sécurité auquel chacun d'entre nous aspire.

Cependant, les débordements du canal d'Orléans en 2016, l'actualité récente concernant des affaissements de terrains sur la métropole ou encore la présence de plus en plus marquée des aléas climatiques nous rappellent l'impérieuse nécessité de prévenir la survenance de ces risques.



Or, la démarche de prévention débute par la diffusion d'informations. Tel est l'objectif de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette plaquette soient vivement remerciés.

L'équipe municipale vous convie à découvrir ce document puis à le conserver précieusement : il en va de votre sécurité ainsi que celle de vos proches.

Bonne lecture et bien à vous,
Francis Triquet, maire

Risques Inondations

A Combleux, le risque inondation est le plus important, les **débordements peuvent provenir de la Loire, du Canal ou de la Bionne.**

Conséquences potentielles : logements et bâtiments inondés, risque de noyade, coupure des réseaux électriques, de téléphone, d'eau potable, mauvais fonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux usées, coupures de routes, services perturbés.

En cas d'inondation importante de la Loire, toute la partie **sud de Combleux** serait sous les eaux, des bords de Loire à la rue aux Vignes environ.



Avant

- Informez-vous des risques d'inondation au regard de votre habitation
- Vérifiez vos contrats d'assurance et leurs options
- Prévoyez un lieu d'hébergement potentiel en cas d'évacuation et munissez-vous de votre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)
- Prévoyez un "kit d'évacuation" avec :
 - Eau potable et vivres
 - Radio à piles, torche
 - Vêtements chauds
 - Médicaments
 - Papiers d'identité et contrats d'assurance
 -

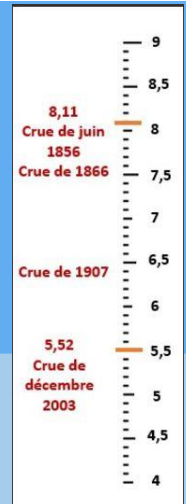
Après

- Attendez l'autorisation des autorités pour réintégrer votre logement
- Prenez des photos des dégradations et faites un inventaire des dommages
- Aérez les pièces et désinfectez à l'eau de Javel
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et après avis favorable des autorités ou d'un professionnel
- Chauffez dès que possible
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable suite à l'avis favorable des autorités

Pendant

- Informez-vous : radio France bleu 100.9 FM, mairie, médias
- Fermez portes et fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau.
- Évacuez dès que l'ordre est donné par les autorités

Historique de crues à Combleux (échelle de la Patache)



Soyez informés en temps réel des risques de crues sur
www.vigicrues.gouv.fr



Risques Mouvements de terrain

Risques d'effondrement de cavités souterraines

Une **cavité souterraine** désigne un "trou" dans le sol d'origine naturelle. La dégradation de ces cavités par **affaissement ou effondrement** peut mettre en danger les personnes se situant dans cette zone.

Le BRGM a reconnu et répertorié pour notre commune, la cavité suivante

Sous la Loire près de la plage (vers le déversoir)

Que faire en cas de risque lié à une cavité souterraine ?

Si vous en avez la possibilité, emportez le strict nécessaire (vêtements, papiers importants, ...)

Fuyez latéralement et immédiatement la zone d'affaissement, ne revenez pas sur vos pas, ne pénétrer pas dans un bâtiment endommagé.

Si vous vous trouvez sur la plage, évacuez.

Appelez les secours et mettez-vous à leur disposition.

Informez la mairie et la gendarmerie.

Carte cavité souterraine



Rappel : baignade interdite (Loire dangereuse et risque d'effondrement)

Risques retrait-gonflement des argiles

Ce risque se manifeste dans les **sols argileux**, il est lié aux **variations en eau du terrain**.

Période de sécheresse : le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de "retrait".

Période pluvieuse : l'apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de "gonflement". Combleux est placée en aléa moyen.

Sans danger pour l'homme, il peut provoquer **divers désordres sur le bâti** : fissuration, décollement ou désencastrement d'éléments...

Que faire en cas de constatation de fissures importantes ?

N'entrez pas dans un bâtiment gravement endommagé ou fragilisé.

Rendez-vous sans tarder auprès de votre assureur puis informez la Mairie de Combleux.

Risques Climatiques

Les **risques climatiques majeurs** pouvant impacter Combleux sont :

- **La canicule**
- **Les intempéries hivernales** (neige, pluie verglaçante, **grand froid**)
- **La pollution atmosphérique**

Canicule

On parle de canicule si la température maximale est supérieure à 34°C et si la température minimale nocturne est supérieure à 19°C pendant au moins 3 jours consécutifs.



Que faire en cas de canicule ?

- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Consultez les indices de qualité de l'air (ATMO) (www.ligair.fr)



La salle du conseil municipal peut être climatisée et mise à disposition des habitants de Combleux

Intempéries hivernales : Grand Froid

On parle de grand froid si la température ressentie minimale le jour est comprise **entre -10°C et -18°C**.

— Avant —

- S'informer des messages météo (www.meteofrance.fr)

— Pendant —

- Pour sortir ou vous déplacer, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent, veillez à un habillement chaud et adéquat (imperméable au vent et à la neige)
- Ne surchauffez pas votre logement et veillez à une aération correcte
- Évitez les efforts brusques



Pollution atmosphérique

Que faire en cas de pollution atmosphérique ?

- Privilégiez les sorties brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé
- Évitez les activités physiques et sportives intenses en plein air
- Aérez et ventilez aux périodes de la journée les moins polluées



Un message vous sera envoyé par le système d'alerte Gédicom ou par Orléans Métropole

Risques Nucléaires

Combleux se situe entre la **centrale de Saint Laurent des Eaux** (35km) et celle de **Dampierre en Burly** (45km). Si un accident venait à s'y produire et selon la **situation climatique**, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement pourraient encourir des **risques d'irradiation ou de contamination**.



Avant

- Inscrivez-vous au système d'alerte Gédicom
- Apprenez les consignes de mise à l'abri

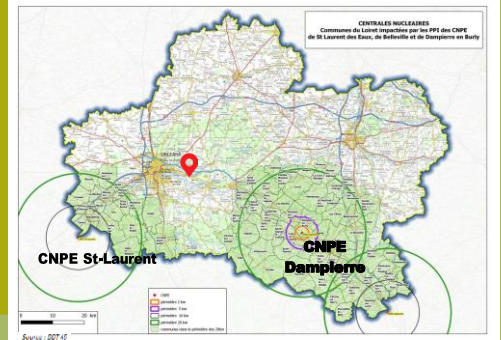
Après

- Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias
- Ne consommez ni fruits/légumes ni eau du robinet sans l'aval des autorités
- En cas de sortie, laissez vos chaussures et vêtements à l'extérieur de la pièce de vie

Pendant

- Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri
- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation, climatisation et bouchez les entrées d'air
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, celle-ci possède sa propre procédure de mise en sécurité
- Isolez-vous dans une seule pièce, avec une réserve d'eau
- Ecoutez la radio : France bleu Orléans 100.9 FM

Carte centrales nucléaires



Risques de Transport de matières dangereuses - (TMD)

A Combleux, les **TMD** sont interdits, cependant, le risque existe. Il peut survenir lors d'un **potentiel accident**, sur le croisement de la D960 et de la Route de Bionne impactant les habitants de la route de Bionne jusqu'aux Grazons.



Principaux dangers : explosion, incendie et dispersion de produits dans l'air.

Que faire en cas d'accidents de matières dangereuses ?

- Informez la gendarmerie, la Mairie
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et éloignez-vous des portes et fenêtres
- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation et climatisation et bouchez les entrées d'air
- Écoutez la radio : France Bleu Orléans 100.9 FM
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- En cas d'irritation des yeux/peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous. Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Alertes Attentat

Le **risque attentat** fait référence aux **attaques terroristes** qui sont des actes de violence commis par un ou des individus pour créer un climat d'insécurité.



Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (prise d'otages, destruction d'infrastructures symboliques, cyberattaque...).

Les bons réflexes

- **S'échapper** en fuyant le danger après l'avoir localisé, rester à couvert, alerter les personnes qui se trouvent à proximité.
- **S'il est impossible de fuir : se cacher**, couper la sonnerie et le vibreur des téléphones, se tenir éloigné des ouvertures, s'allonger au sol.
- **Alerter la gendarmerie/police** et suivre leurs instructions, ne pas courir ni faire de mouvements brusques. À l'arrivée des forces de l'ordre, gardez les mains levées et ouvertes.

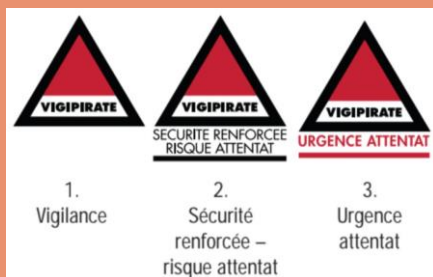


N'allez pas chercher vos enfants à l'école, celle-ci possède sa propre procédure de mise en sécurité

Le plan Vigipirate

Le plan VIGIPIRATE associe l'ensemble des acteurs nationaux : État, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il comprend 300 mesures.

Ces mesures sont réparties entre un socle de mesures permanentes et un ensemble de mesures additionnelles, ces dernières pouvant être activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.



Le plan VIGIPIRATE comprend 3 niveaux de menace.

Retrouvez-les sur : www.loiret.gouv.fr (Les différents niveaux du plan VIGIPIRATE)

— Anticiper l'événement chez soi : Le PFMS —



La commune met à disposition des Combleusiens un **Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)**.

Ce plan vous permettra d'anticiper et de vous préparer en toute sécurité dans le cadre de la survenance d'un risque.

— Système d'alerte : Gédicom —

En cas d'inondation, si vous êtes enregistré, vous serez informé via le système d'alerte Gédicom.

En cas de crise et selon les cas, ces alertes vous seront transmises par **messages vocaux à valider sur le téléphone fixe ou mobile, par SMS ou par email**.

Afin d'être alerté, vous êtes invité à vous **inscrire à ce système d'alerte** sur le site internet de la mairie.

Vous serez aussi **alerté par** :

L'affichage en mairie et dans les lieux publics et le site internet de la commune

- ♦ **La Mairie** : l'application MyMairie et la Combleusienne numérique
- ♦ **Les médias** : radio (France Bleu Orléans sur 100.9.), télévision (France 3) et la presse
- ♦ écrite



Les numéros utiles

Mairie : 02 38 55 11 13

Numéro d'urgence (Combleux) : 07 64 82 14 45

Gendarmerie Chéry : 02 38 46 83 60

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114